



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,
DES STAGES ET DES BOURSES

Abidjan, le

13 07 2025

N° 79 /MAEIAIE/SG/DFCSB/KKC/25

COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Étrérier (MAEIAE) porte à la connaissance des étudiants que dans le cadre de la coopération en matière d'Enseignement Supérieur entre nos deux pays, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Tunisien accorde 105 places aux étudiants ivoiriens réparties comme suit :

- Licence : 80 places avec bourses et 05 sans bourses ;
- Master et Doctorat : 20 places avec bourse.

Le dossier de candidature est composé de :

- Deux (02) copies certifiées conforme à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ou de la licence (pour le Master) ou le Master (pour le Doctorat) ;
- Deux (02) copies certifiées conforme à l'original du relevé des notes du baccalauréat ou diplôme équivalent ou des années universitaires.
- Une (01) photo d'identité ;
- Une (01) copie des 3 premières pages du passeport.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Étrérier, **avant le 14 août 2025**, délai de rigueur.


Pour le Ministre et P.
Le Secrétaire Général Adjoint

Kapiélétién SORO
Ambassadeur

